



12/05/2014

## Rapport du Bilan Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES réglementaire)

Le présent rapport traduit le bilan des émissions de gaz à effet de serre de l'Université de Bretagne Occidentale.

Il a été élaboré selon la Méthode pour la réalisation des bilans d'émissions de Gaz à effet de serre conformément à l'article 75 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement.

# Bilan GES

UNIVERSITE DE BRETAGNE OCCIDENTALE

## RAPPEL DES DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES ET PRINCIPES DE REALISATION DES BILANS D'EMISSIONS DE GES

Ce paragraphe résume les dispositions réglementaires et les principes concernant la réalisation des bilans d'émissions de GES que toute personne morale assujettie est désormais tenue de fournir aux autorités compétentes conformément à l'article 75 de la loi ENE et à son décret d'application.

Ces dispositions sont établies en conformité avec les directives Européennes applicables, en particulier la directive 2003/87/CE établissant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre dans la Communauté, et en cohérence avec les normes et autres méthodes nationales ou internationales existantes à ce jour (ISO 14064-1, GHG Protocol, Bilan Carbone, ...).

- 1) Le bilan d'émissions de GES est public et mis à jour tous les 3 ans. Le premier bilan doit être établi avant le 31 décembre 2012. (L-), et transmis par voie électronique au préfet de la région dans le ressort de laquelle la personne morale a son siège ou son principal établissement avant cette date. Il porte sur les activités de la personne morale assujettie sur le territoire français.
- 2) Le bilan est obligatoire pour les personnes morales de droit privé employant plus de 500 personnes pour la France métropolitaine ou plus de 250 personnes pour les régions et départements d'outre-mer.
- 3) Les personnes morales de droit privé tenues d'établir un bilan des émissions de gaz à effet de serre sont celles qui ont leur siège en France ou y disposent d'un ou plusieurs établissements stables et qui remplissent la condition d'effectif rappelée plus haut, l'effectif étant calculé conformément aux règles prévues à l'article L. 1111-2 du code du travail, au 31 décembre de l'année précédent l'année de remise du bilan.
- 4) La réalisation du bilan s'appuie sur les principes de pertinence, de complétude, de cohérence, d'exactitude et de transparence tel que proposé par la norme ISO 14064-1.
- 5) Le bilan restitue les émissions de GES pour chaque poste considéré par la personne morale, conformément à la présente méthodologie. Chaque poste considéré sera expliqué et l'agrégation de l'ensemble des postes sera représentative des émissions liées à l'activité de la personne morale pour le périmètre déterminé.
- 6) Le bilan utilise les facteurs d'émissions de la Base Carbone®, ou d'autres facteurs d'émissions plus précis et documentés, dans le respect du secret commercial.
- 7) Le bilan et ses mises à jour sont rendus publics et mis à disposition selon les modalités définies dans le décret n° 2011-829.
- 8) Le bilan peut constituer, en plus de répondre à l'exigence réglementaire, un élément contribuant à la mise en œuvre de la stratégie de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la personne morale.

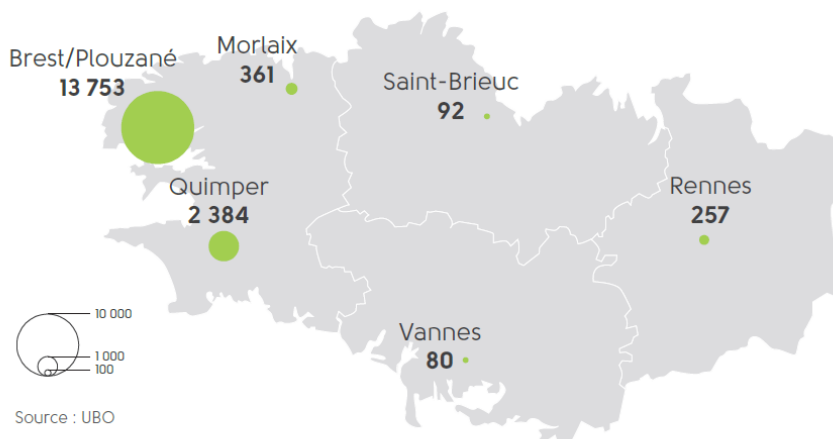
## DESCRIPTION DE LA PERSONNE MORALE CONCERNEE

Raison Sociale / Dénomination	UBO : Université de Bretagne Occidentale
Code NAF	8542 Z
Code SIREN	192 903 466
Adresse	3 rue des Archives - CS 93837 29238 BREST Cedex 3
Nombre de salariés	2375
Description sommaire de l'activité	Etablissements d'enseignement supérieur
Description des périmètres organisationnels retenus	<p>Conformément à la méthodologie règlementaire, le périmètre organisationnel de l'entité intègre « l'ensemble des établissements lui appartenant ».</p> <p>Sur ce périmètre, 4 postes d'émissions obligatoires de Gaz à Effet de Serre (GES) ont été pris en compte dans ce bilan :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Emissions directes des sources fixes de combustion</li> <li>• Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique</li> <li>• Emissions directes des procédés hors énergie</li> <li>• Emissions indirectes liées à la consommation d'énergie</li> </ul> <p>Les postes d'émissions de GES obligatoires suivants ne sont en revanche pas applicables aux activités de l'entité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Emissions directes fugitives</li> <li>• Emissions issues de la biomasse</li> <li>• Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, de chaleur et de froid</li> </ul>

Avec 17 000 étudiants en formation dans le département, l'UBO représente le premier établissement finistérien d'enseignement supérieur.

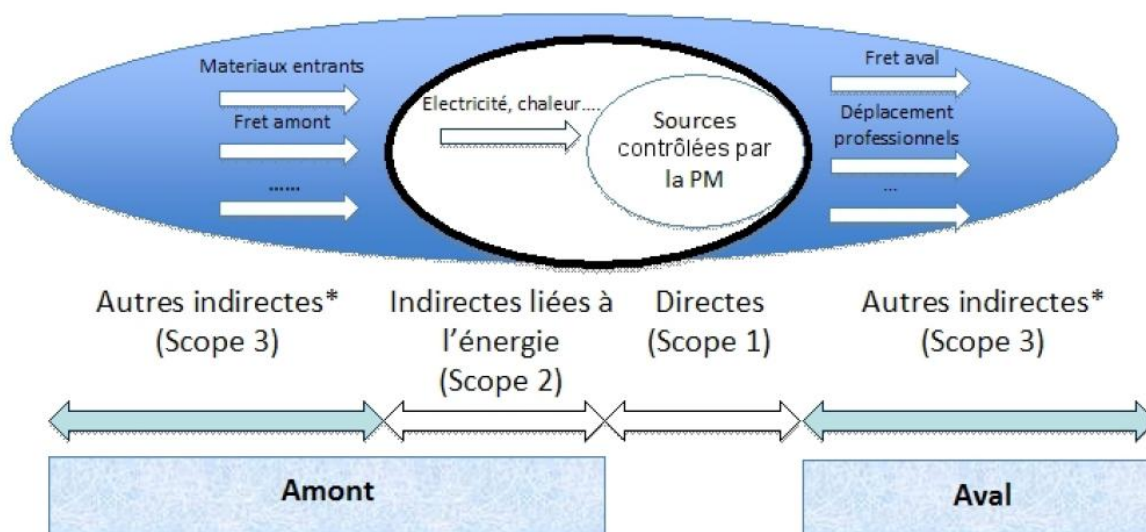
### Localisation des étudiants inscrits à l'UBO en 2011/2012

(inscriptions premières)



## ANNEE DE REPORTING DE L'EXERCICE ET L'ANNEE DE REFERENCE

Année de reporting	2012
Année de référence	2012
Explication	Les données sont celles de l'année 2012, collectées en 2013. Elles ont été traitées à partir de l'outil Bilan Carbone® version 7.
Mode de consolidation	Contrôle opérationnel
Démarche	<p>La démarche déployée au sein de l'entité est participative. La réalisation du Bilan GES s'est déroulée comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lancement du projet « Bilan GES »,</li> <li>• Réunion de sensibilisation,</li> <li>• Collecte des données par les personnes ressources,</li> <li>• Remise des données collectées,</li> <li>• Analyse des données et consolidation du bilan GES,</li> <li>• Réunion de restitution,</li> <li>• Réflexion sur les pistes d'actions en réduction.</li> </ul>



\* Postes d'émissions non concernés par l'obligation réglementaire et à prendre en compte de manière optionnelle dans la présente méthode.

## LES EMISSIONS DIRECTES ET INDIRECTES DE GES DU SCOPE 1

			Valeurs calculées							
			Emissions de GES							Emissions évitées de GES
Catégories d'émissions	Numéros	Postes d'émissions	CO2 (tonnes)	CH4 (tonnes)	N2O (tonnes)	Autres gaz (tonnes)	Total (t CO2e)	CO2 b (tonnes)	Incertitude (t CO2e)	Total (t CO2e)
Emissions directes de GES	1	Emissions directes des sources fixes de combustion	1 341	0	0	0	1 361	0	68	0
	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	1 211	0	0	0	1 223	68	237	0
	3	Emissions directes des procédés hors énergie	4	0	0	0	4	0	1	0
	4	Emissions directes fugitives	0	0	0	0	0	0	0	0
	5	Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)								
	<b>Sous total</b>			<b>2 556</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 588</b>	<b>68</b>	<b>306</b>

## LES EMISSIONS DIRECTES ET INDIRECTES DE GES DU SCOPE 2

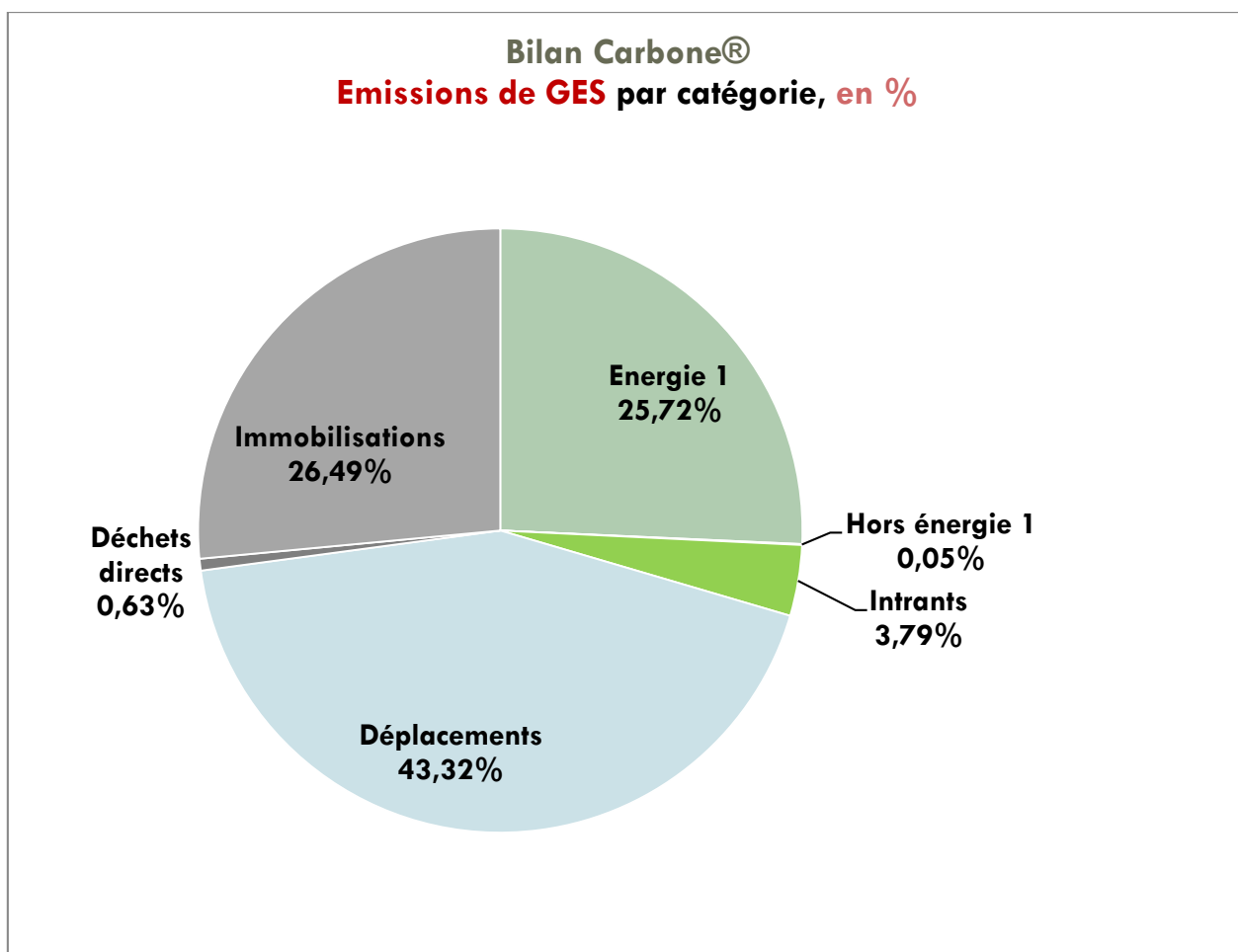
			Valeurs calculées							
			Emissions de GES							Emissions évitées de GES
Catégories d'émissions	Numéros	Postes d'émissions	CO2 (tonnes)	CH4 (tonnes)	N2O (tonnes)	Autres gaz (tonnes)	Total (t CO2e)	CO2 b (tonnes)	Incertitude (t CO2e)	Total (t CO2e)
Emissions indirectes associées à l'énergie	6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	0	0	0	0	426	0	51	0
	7	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid	0	0	0	0	0	0	0	0
	<b>Sous total</b>			<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>426</b>	<b>0</b>	<b>51</b>

## LES EMISSIONS DIRECTES ET INDIRECTES DE GES DU SCOPE 3

			Valeurs calculées							
			Emissions de GES							Emissions évitées de GES
Catégories d'émissions	Numéros	Postes d'émissions	CO2 (tonnes)	CH4 (tonnes)	N2O (tonnes)	Autres gaz (tonnes)	Total (t CO2e)	CO2 b (tonnes)	Incertitude (t CO2e)	Total (t CO2e)
Autres émissions indirectes de GES	8	Emissions liées à l'énergie non incluses dans les postes 1 à 7	456	4	0	0	561	-68	72	0
	9	Achats de produits ou services	0	0	0	0	350	0	132	0
	10	Immobilisations de biens	298	0	0	0	2 746	0	1 284	0
	11	Déchets	16	2	0	0	58	29	29	-14
	12	Transport de marchandise amont	0	0	0	0	0	0	0	0
	13	Déplacements professionnels	1 175	1	0	983	2 174	0	1 088	0
	14	Franchise amont	0	0	0	0	0	0	0	0
	15	Actifs en leasing amont	0	0	0	0	0	0	0	0
	16	Investissements								
	17	Transport des visiteurs et des clients	0	0	0	0	0	0	0	0
	18	Transport de marchandise aval	0	0	0	0	0	0	0	0
	19	Utilisation des produits vendus	0	0	0	0	0	0	0	0
	20	Fin de vie des produits vendus	0	0	0	0	0	0	0	0
	21	Franchise aval	0	0	0	0	0	0	0	0
	22	Leasing aval	0	0	0	0	0	0	0	0
	23	Déplacements domicile travail	4	0	0	0	4	0	2	0
24	Autres émissions indirectes	10	0	0	0	333	0	100	0	
<b>Sous total</b>			<b>1 960</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>983</b>	<b>6 226</b>	<b>-39</b>	<b>2 706</b>	<b>-14</b>

## RECAPITULATIF DES EMISSIONS PAR POSTE DU BILAN CARBONE® V7

Postes renseignés	Obligation BEGES	Emissions	
		t CO2e	Relatives
Energie 1	X	2 376	25.72%
Hors énergie 1	X	4	0.05%
Intrants		350	3.79%
Déplacements		4 003	43.32%
Déchets directs		58	0.63%
Immobilisations		2 448	26,49%
<b>Total</b>		<b>9 240</b>	<b>100%</b>



## LES ELEMENTS D'APPRECIATION SUR LES INCERTITUDES

L'approche méthodologique retenue par l'entité pour le bilan des émissions de GES associées à ses activités est basée sur le calcul via l'utilisation des facteurs d'émissions documentés par l'ADEME (Base Carbone®) et de données d'activités vérifiables récoltées en interne.

Globalement, la qualité des informations fournies génère un faible niveau d'incertitude et une bonne fiabilité des résultats.

## MOTIVATION POUR L'EXCLUSION DES SOURCES DE GES ET DE POSTE D'EMISSIONS DE GES LORS DE L'EVALUATION DES EMISSIONS DE GES

Les activités de l'Université de Bretagne Occidentale ne permettent pas de prendre en compte :

- le poste n°4 du scope 1,
- le poste n°7 du scope 2.

## FACTEURS D'EMISSIONS ET SPECIFIQUES ET PRG

Les facteurs d'émissions sont tous issus de la base bilan carbone© de l'ADEME ([www.basecarbone.fr](http://www.basecarbone.fr)).



## PLAN DE REDUCTION DES EMISSIONS DE GES

Thématiques	Plans d'actions	Gains estimés en TeqCO <sub>2</sub> (le cas échéant : « estimation en cours »)
Transport	Domicile – travail : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Covoiturage : créer une information par site</li> <li>• Développement du télétravail</li> <li>• Information sur participation de l'employeur aux cartes d'abonnements de transports collectifs</li> <li>• Impliquer les chefs de service pour aménagement d'horaire possible (covoiturage, transports collectifs, télétravail)</li> </ul>	120 (-7%)
	Déplacements professionnels : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Covoiturage : créer une information par site (Pôle Per Jakez Hélias, Segalen,...)</li> <li>• Réduction des vols domestiques (surtout pour Paris) : utilisation du train si plus de 2 jours de déplacement</li> <li>• Déploiement des visioconférences notamment individuelles (voir logiciel DSI)</li> <li>• Mutualisation des « miles » générés par vols professionnels</li> </ul>	230 (-10%)
	Déplacements inter/intra-campus : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Faciliter les déplacements doux : flotte de vélos UBO, triporteur,...</li> <li>• Développer la signature électronique de documents : lutter contre la migration des parapheurs.</li> </ul>	
	<b>TOTAL du poste</b>	<b>350 (-9%)</b>
Energie	Usages : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Déterminer des périodes de vraies fermetures pendant la période hivernale</li> <li>• Regrouper les cours des samedis et hors périodes classiques dans un seul bâtiment</li> <li>• Eteindre les ordinateurs et écran chaque fin de journée (voir avec DSI automatisation et à court terme faire une étude pour communiquer sur le fait de la consommation du matériel informatique même en veille)</li> <li>• Mise en place d'une carte pro personnelle (carte multiservices) permettant d'activer/couper l'énergie par salle</li> </ul>	119 (-5%)
	Performance du bâti : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Isolation des bâtiments (châssis vitrés, murs, toitures)</li> </ul>	
Déchets	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en œuvre un tri sélectif avec valorisation du papier (bac à compost ?)</li> <li>• Journée « Nettoyage de printemps : on vide les armoires ! » : récupération des choses inutiles (papiers, matériels obsolètes)</li> <li>• Mettre en place un site où on peut y voir le mobilier disponible en stockage au lieu d'acheter des meubles neufs à chaque changement de personnel</li> </ul>	1 (-1%)
<b>Total des gains estimés</b>		<b>470 TeqCO<sub>2</sub> (-5%)</b>

## ADRESSE DU SITE INTERNET OU EST MIS A DISPOSITION LE BILAN D'EMISSIONS DE GES

Le rapport du bilan GES sera mis en ligne sur le site de l'entité, à l'adresse suivante : [www.univ-brest.fr](http://www.univ-brest.fr).

## PERSONNES RESPONSABLE DU BILAN DES EMISSIONS DE GES

Responsable du suivi	Stéphanie GOUEREC
Fonction	Gestion des données patrimoniales
Adresse	Direction du Patrimoine Présidence 3 Rue des Archives – CS 93837 29238 Brest Cedex 3
Téléphone	02 98 01 70 92
Mail	<a href="mailto:stephanie.gouerec@univ-brest.fr">stephanie.gouerec@univ-brest.fr</a>



Téléphone : 02 98 25 04 19  
Fax : 09 72 12 40 72  
Mobile : 06 70 94 57 77

www.proxima-energies.com  
contact@proxima-energies.com

285 route de Kersulec 29800 SAINT-URBAIN

## ATTESTATION DE CONFORMITE

Le bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES) réalisé par l'Université de Bretagne Occidentale (UBO), respecte les principes de pertinence, de complétude, d'exactitude et de transparence tel que proposé par la norme ISO 14064-1 :

- Le bilan restitue les émissions de GES pour chaque poste considéré.
- Le choix du périmètre et des postes pris en compte ont été expliqués et argumentés.
- L'agrégation des différents postes pris en compte est représentative des émissions liées à l'activité de l'entreprise concerné.
- Le bilan utilise des facteurs d'émissions de la base carbone®.
- Le format de restitution du bilan GES est conforme au format proposé par la méthodologie.

A ce titre, PROXIMA Energies atteste que le bilan GES de l'Université de Bretagne Occidentale (UBO) a été réalisé conformément à la méthode pour la réalisation des bilans d'émissions de gaz à effet de serre conformément à l'article 75 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement pour l'environnement (ENE).

Pour servir et faire valoir ce que de droit.

Fait à Saint-Urbain, le 12/05/2014.

LEMIEGRE Franck,  
Gérant de PROXIMA Energies.



BILAN CARBONE®

PROXIMA Energies EURL au capital de 8 000 €  
SIRET 498 237 379 00017 R.C.S. Brest - TVA FR 58 498 237 379  
APE 742C - RC Pro GROUPAMA n° 383 622 C

Membre d'une Association Agréée par l'Administration Fiscale,  
acceptant à ce titre le règlement des honoraires par chèques libellés à son nom.